



Cour provinciale du Manitoba

JUGE DE LA COUR PROVINCIALE Centre Brandon

Le Comité de nomination judiciaire accueille l'intérêt des personnes qualifiées souhaitant être considérées pour une nomination au sein de la Cour provinciale du Manitoba. Il s'agit d'un deuxième appel pour pourvoir un poste au Centre de Brandon. Les candidats qui ont déjà soumis une candidature pour ce poste n'ont pas besoin de la soumettre à nouveau.

Le mandat du Comité de nomination judiciaire est d'évaluer l'excellence professionnelle, la conscience communautaire et l'aptitude personnelle des candidats. Le Comité cherche particulièrement à recevoir des candidatures de personnes qui reflètent la diversité du Manitoba, comme l'exige la Loi sur la Cour provinciale C.C.S.M c. C275.

Les candidats doivent avoir exercé pendant au moins cinq (5) ans comme avocat et procureur au Manitoba, être membre en règle du Barreau du Manitoba, avoir le droit de pratiquer comme avocat et procureur dans cette province, ou posséder une autre expérience équivalente et compléter un Engagement ou une Confirmation concernant la formation juridique continue comme prévu à l'article 3(2)(d) de la Loi sur la Cour provinciale, C.C.S.M c. C275.

Les candidats doivent être prêts à vivre dans le centre judiciaire de leur affectation et être capables et disposés à se déplacer en voiture et en petit avion pour se rendre aux tribunaux itinérants à travers la province.

Les responsabilités judiciaires incluront un volume de dossiers criminels et de protection de l'enfance ainsi que le droit de la famille. La personne retenue fera l'objet de vérifications de sécurité.

C'est la responsabilité du Comité de nomination judiciaire de fournir au ministre de la Justice une liste de candidats et d'indiquer si ces candidats sont recommandés ou non pour des nominations.

Votre dossier de candidature doit indiquer clairement comment vous répondez aux qualifications et doit inclure une lettre de motivation, un CV, ainsi que les documents suivants disponibles sur le site Web du tribunal du Manitoba à [Demande pour devenir juge - Les tribunaux du Manitoba](#)

- Formule de renseignements de candidat à la magistrature;
- Lettre de présentation;
- Consentement à la divulgation et à la vérification aux fins des enquêtes de filtrage;
- Autorisation de la Société du Barreau du Manitoba de communiquer des renseignements au sujet du candidat;
- Engagement ou confirmation;
- Bref résumé de votre expérience et de vos qualifications d'un maximum de 30 mots.

Veuillez présenter une copie de votre trousse de demande par courriel à judicialapplication@gov.mb.ca et une demande originale **accompagnée de huit copies** (neuf copies au total) de votre trousse de demande avant 16 h 30 à la date limite de présentation de la demande à :

L'administrateur, Comité de nomination des juges
2e étage – 408, avenue York
Winnipeg, Manitoba R3C 0P9

Date limite de présentation des demandes : 24 juillet 2026